

Le Médiateur européenne lance la consultation publique relative au PTCI

La [consultation publique concernant la transparence des négociations du PTCI](#), menée par le Médiateur européenne, se déroulera jusqu'au 31 octobre 2014. Les avis et commentaires peuvent être soumis dans les 24 langues officielles de l'UE, par e-mail, fax ou courrier ordinaire. Le Médiateur européenne tiendra compte des informations communiquées dans le cadre la consultation publique avant de présenter de nouvelles propositions à la Commission européenne concernant les procédures applicables aux négociations du PTCI.



La consultation publique porte sur les trois points suivants :

- Aperçu des mesures concrètes pouvant être prises par la Commission européenne pour rendre les négociations du PTCI plus transparentes
- Exemples de bonnes pratiques
- Influence de la transparence sur les résultats des négociations

Le CSEE salue la tenue de ces consultations publiques et encourage toutes ses organisations membres à y participer. Le CSEE a demandé instamment à la Commission européenne de renforcer la transparence dans le cadre des négociations du PTCI et d'impliquer activement toutes les parties prenantes concernées.

Ces consultations publiques font suite à une [requête formulée par le Médiateur européenne, auprès de la Commission européenne concernant la transparence et la participation publique dans le cadre des négociations relatives au PTCI](#). En particulier, le Médiateur européenne demande au Conseil et à la Commission de publier le mandat confié dans le cadre des négociations du PTCI et de mettre en place une série de mesures pratiques pour permettre au public d'accéder en temps opportun aux documents du PTCI, ainsi qu'aux détails des réunions avec les parties prenantes.

Comme l'explique le Médiateur européenne : « Les institutions de l'UE ont fait un effort considérable pour promouvoir la transparence et la participation du public dans le cadre du PTCI. Je reconnais que tous les documents de la négociation ne peuvent être divulgués à ce stade, afin

qu'une marge puisse être conservée pour la négociation. Néanmoins, des inquiétudes ont été soulevées concernant des retards, des documents clés non publiés et la présomption d'accorder un accès privilégié aux documents du PTCl à certaines parties prenantes. Compte tenu de l'intérêt significatif du public pour le PTCl et de son impact potentiel sur la vie des citoyens, j'appelle instamment les institutions de l'UE à se montrer plus proactives concernant leur politique de transparence. »

Préparation de la Journée mondiale des enseignants – Les dirigeants de l'UE s'engagent à accroître leurs investissements dans l'éducation et à exclure ce secteur du PTCl lors de l'événement de clôture de la campagne Uni(e)s pour l'éducation de qualité

Le 22 septembre 2014, la campagne de l'IE Uni(e)s pour l'éducation de qualité a atteint son point culminant dans la région européenne. Des affiliés du CSEE, des représentants de gouvernements et de la Commission européenne, ainsi que divers acteurs de l'éducation, ont participé à l'audition publique du CSEE concernant l'Avenir de l'éducation de qualité en Europe. L'événement était organisé à Bruxelles par le Comité économique et social européen (CESE) pour célébrer la



clôture des activités menée au cours d'une année de campagne. Dans son discours d'ouverture adressé à une centaine de participants, Susan Hopgood, Présidente de l'IE a déclaré : « Une chose est sûre : la qualité ne se vend pas. L'éducation est un droit humain et un bien public. Il appartient aux gouvernements d'offrir à chacun une éducation publique de qualité et gratuite. » Ce message lancé à l'occasion de l'événement organisé par la Région européenne pour marquer la clôture de l'initiative de l'IE Uni(e)s pour l'éducation de qualité, a été relayé lors de l'événement de clôture de la campagne mondiale, organisé à New York dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 26 septembre 2014.

Les organisations membres du CSEE se sont chargées de promouvoir et de rappeler aux hauts représentants politiques les « 10 messages clés du CSEE - Points à améliorer pour une éducation de meilleure qualité en Europe », adoptés par son Comité les 23 et 24 octobre 2013. Parmi les personnalités qui ont pris la parole, citons Xavier Prats Monné, Directeur général pour l'Éducation et la Culture de la Commission européenne, qui a présenté la vision de la CE concernant l'avenir de l'éducation de qualité ; Marcello Limina, Président du Comité Éducation du Conseil européen des Ministres, qui a expliqué le point de vue de la présidence italienne concernant l'accroissement des investissements dans l'éducation, tout en se félicitant du renforcement de la collaboration entre le CSEE et le Comité Éducation du Conseil de l'UE ; et Mirja Becker, Première Secrétaire au Commerce et Représentation permanente de l'Allemagne auprès de l'UE, qui a fortement insisté sur la détermination de son pays à exclure l'éducation du PTCl. Enfin, Marco Dürkop, principal négociateur des services du PTCl à la CE, s'est montré particulièrement attentif aux remarques du CSEE à propos du risque que représente le PTCl pour les gouvernements, rappelant que ce dernier risque de limiter leur marge de manœuvre politique en ce qui concerne les services d'éducation auparavant privatisés.

Ensemble avec plusieurs autres membres du Parlement européen d'horizons politiques différents (EPP, Verts/ALE et GUE/NGL), ils ont pris l'engagement de trouver des solutions à long terme pour améliorer la qualité de l'éducation en Europe. Ils ont reconnu que l'éducation de qualité était une condition préalable indispensable si l'on souhaite une Europe démocratique, et le seul moyen pour garantir une croissance de qualité, sortir de la crise et bâtir une société européenne où règnent la justice et l'équité.

Au cours de la Conférence finale du projet « Développer l'expertise des syndicats d'enseignants : une éducation de qualité pour sortir de la crise », la projection en avant-première du documentaire du projet du CSEE « When Europe forgot its homework: Education in Crisis » a permis aux participants d'analyser en profondeur le véritable impact des mesures d'austérité et des coupes budgétaires sur le secteur de l'éducation.

Pour lire un résumé de l'audition publique du CSEE, visionner les principales interventions et découvrir les photos de l'événement, cliquez [ici](#).

Nouveau rapport d'Eurydice sur le temps d'instruction annuel

Ce rapport présente le temps d'instruction annuel recommandé dans l'enseignement obligatoire à temps plein dans les établissements scolaires du secteur public. Il couvre 32 pays du réseau Eurydice (année de référence 2013-2014). Des fiches nationales sont incluses et des diagrammes permettent au lecteur d'accéder facilement aux données sur le temps d'instruction dans l'enseignement général selon les pays et les matières. Le rapport propose également des informations complémentaires sur les caractéristiques de chaque pays. La collecte de données conjointe a été réalisée par le réseau Eurydice et l'OCDE.



Italie : les employés de l'éducation s'unissent contre le nouveau plan du gouvernement

Les 5 plus importants syndicats italiens de l'éducation ont uni leurs forces pour s'opposer à un nouveau plan envisagé par le gouvernement du pays. En cas de mise à exécution, ce projet prolongerait jusqu'en 2018 le gel des salaires auquel sont soumis les employés de l'éducation depuis 2009, et modifierait l'ensemble de leurs structures salariales à partir de 2019. Cette réforme supprimerait toute forme d'augmentation salariale liée à la durée de service et instaurerait un système d'évaluation du travail dont le cadre n'est pas clairement défini. Les enseignants italiens figurent déjà parmi les employés les moins bien rémunérés en Europe et, en l'absence d'augmentation salariale, leur revenu net chuterait à un point tel qu'il ne leur serait plus possible de joindre les deux bouts.

Pour lutter contre le nouveau plan du gouvernement, les 5 syndicats d'enseignants les plus importants du pays ont joint leurs forces et demandent à l'ensemble du personnel du secteur de l'éducation de signer une pétition nationale. Le jour de la remise de la pétition au gouvernement, un

rassemblement regroupant tous les employés de la fonction publique sera organisé conjointement pour exiger un renouvellement des conventions collectives.

Le CSEE exprime ses plus vives inquiétudes vis-à-vis des projets du gouvernement italien, qui ne respectent ni les objectifs de la stratégie Europe 2020, ni les priorités de la présidence italienne. Le CSEE soutient le personnel italien de l'éducation dans leur lutte contre les pires conditions de travail, qui se solderont au final par une dégradation de la qualité de l'éducation.

La directive relative au congé de maternité une nouvelle fois sur la table du Parlement européen

La directive européenne relative au congé parental est une nouvelle fois examinée par le Parlement européen. La nouvelle Commission FEMM du Parlement européen a eu une première discussion concernant les amendements à apporter à la directive lors de sa première réunion en septembre 2014.



Contrairement à la proposition formulée au début de l'année par la Commission européenne de suspendre la directive sur le congé de maternité, le Parlement européen a décidé de la remettre sur la table dans le cadre de la nouvelle législature. Avant de discuter de la proposition de suspendre la directive, bon nombre de membres du Parlement et le Lobby européen des femmes avaient demandé à la Commission et au Conseil des Ministres de reprendre les discussions à propos de la directive controversée.

Celle-ci prévoit d'allonger la durée minimale du congé parental de 14 à 20 semaines. Pour l'heure, la législation en vigueur prévoit un minimum de 14 semaines continues de congé parental dans l'Espace économique européen, si bien que la directive apporterait un changement considérable à des millions de femmes et leurs familles. Par ailleurs, la directive vise à renforcer la protection des travailleuses enceintes contre le licenciement.

Au cours des mois à venir, le Parlement européen devra donc adopter une nouvelle position en ce qui concerne la directive sur le congé parental, correspondant davantage aux attentes des Etats membres. Bien que la directive ait été votée par le Parlement en 2010 à une large majorité, plusieurs Etats membres avaient bloqué son adoption au Conseil de l'Union européenne (Allemagne, Royaume-Uni, République tchèque, Danemark, Estonie, Pays-Bas, Slovaquie et Suède).

Par le passé, les Etats membres opposés à la directive craignaient que ce soient les normes européennes maximales (et non pas minimales) qui soient adoptées et s'inquiétaient tant du manque de flexibilité de la proposition pour s'adapter aux différents systèmes de congé parental appliqués à travers l'Europe, que des implications financières que représente la garantie de l'intégralité du salaire pendant 20 semaines.

Le projet de directive répond aux normes de l'Organisation internationale du travail (OIT) qui recommande 18 semaines de congé parental avec salaire complet ainsi que la protection des travailleuses contre le licenciement à leur retour au travail après un congé de maternité.